

MISSIONS LOCALES



SAINT-BENOIT
92 résidence Europe
BP 57 - 97470 SAINT-BENOIT
Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi : de 8h à 12h
et de 13h à 15h30
Le vendredi : de 8h à 12h
Tél : +33 2 62 50 20 13
Fax : +33 2 62 50 39 27
missionlocale-est@wanadoo.fr



SAINT-DENIS
6 bis avenue Desbassyns
97490 SAINTE-CLOTILDE
Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi :
de 8h15 à 16h
Le vendredi :
de 8h15 à 12h15
Tél : +33 2 62 92 41 41
Fax : +33 2 62 97 31 74
mln@mail.oceanes.fr



SAINT-PAUL
Zone d'activités Savannah
65 rue du Kovil - BP 149
97863 SAINT-PAUL CEDEX
Horaires d'ouverture
Du lundi au jeudi :
de 8h à 12h et de 13h à 15h30
Le vendredi : de 8h à 12h
Tél : +33 2 62 45 39 60
Fax : +33 2 62 45 39 79
mio.saintpaul@mio.re



SAINT-PIERRE
69-71 rue des bons enfants
BP 455 - 97455 SAINT-PIERRE CEDEX
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi :
de 7h45 à 16h
Tél : +33 2 62 25 77 20
Fax : +33 2 62 35 25 16
siege.social@missionlocalesud.com

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION
2 boulevard de la Source - 97400 Saint-Denis



Médicis l'Impouce



PASS JEUNE, AIDE AUX 18/25 ANS

PRÊT A TAUX 0% AUX JEUNES AYANT UN PROJET D'INSERTION
RETROUVEZ + D'INFOS A LA MISSION LOCALE LA + PROCHE DE CHEZ VOUS.



PASS JEUNE, AIDE AUX 18/25 ANS PRÊT A TAUX 0% AUX JEUNES AYANT UN PROJET D'INSERTION

TU AS ENTRE 18 ET 25 ANS,

tu viens de trouver un emploi ou une formation rémunérée, éloigné de ton domicile ou hors du département de La Réunion...?

Mais ton niveau de vie te permet difficilement d'assumer les frais dus à cette embauche (vêtements, téléphone, permis, abonnement aux transports en commun, etc). Tu te demandes comment tu vas faire pour joindre les deux bouts ?

LE CONSEIL GÉNÉRAL, dans le cadre du Fond Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), te propose un prêt à taux zéro, remboursable en 24 mois ou 36 mois, d'un montant de 1000 euros maximum si tu restes sur l'île de La Réunion (à plus de 10km de ton domicile) et jusqu'à 1800 euros si tu dois quitter le département.

Pour cela tu dois :

- être inscrit dans une mission locale,
- être non scolarisé,
- avoir un reste à vivre de moins de 200 euros par personne et par mois (ressources - charges fixes),
- présenter un justificatif de ressources récent (moins de 2 mois) des personnes vivant au foyer (bulletin de paie, avis des paiements, Assedic, attestation CAF, avis de retraite, avis d'imposition), ainsi qu'un justificatif des charges (quittance de loyer, facture Edf, dépenses alimentaires dépenses d'accès à la couverture sociale, etc...).

Si tu as un projet d'insertion, n'hésites pas à te rendre dans la mission locale la plus proche de ton domicile.

BESOIN
D'UN COUP
DE POUCE ?

job

FORMATION

PASS JEUNE,
AIDE AUX 18/25 ANS

PRET A TAUX 0% AUX JEUNES AYANT UN PROJET D'INSERTION

RETROUVEZ + D'INFOS A LA MISSION LOCALE LA + PROCHE DE CHEZ VOUS.



CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA
Réunion
www.cg974.fr